



Communiqué de presse spécialisé

Date 25.09.2019
Embargo

Systeme d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV) : étape supplémentaire dans la saisie des antibiotiques

Un nouvel objectif de la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR) est aujourd'hui atteint dans la médecine vétérinaire : le nouveau système d'information SI ABV, lancé le 1^{er} janvier 2019, sera élargi dès le 1^{er} octobre à la saisie obligatoire des traitements individuels et à la remise à titre de stocks. Cette charge de travail supplémentaire sera supportée par les vétérinaires. Le SI ABV vise à donner une vue d'ensemble de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire.

La consommation d'antibiotiques sera enregistrée dans le SI ABV par espèce animale et type de production (p. ex. engraissement de veaux ou production de lait), par unité d'élevage et par cabinet ou clinique vétérinaire.

Les prescriptions d'antibiotiques saisies à grande échelle

Depuis le début de l'année, les vétérinaires doivent consigner le traitement de groupes d'animaux. À partir du 1^{er} octobre, les traitements individuels avec des antibiotiques et les remises de ces médicaments à titre de stocks devront également être enregistrés dans le SI ABV. Ce système est facile d'emploi et les éditeurs de logiciels ont fourni les interfaces requises pour la plupart des logiciels utilisés par les cabinets. Les antibiotiques exclusivement topiques, comme les pommades, les collyres ou les gouttes auriculaires, ne sont pas concernés.

Cette obligation de saisie impose malgré tout une charge de travail supplémentaire pour les vétérinaires, qui contribueront ainsi davantage encore à la lutte contre les résistances aux antibiotiques. Les ventes d'antibiotiques à usage vétérinaire ont déjà été sensiblement réduites au cours des dernières années. En particulier, la diminution des ventes d'antibiotiques critiques démontre qu'une amélioration notable est possible au niveau de l'utilisation rationnelle. L'avenir dira dans quelle mesure le travail de saisie des données fera augmenter le prix des antibiotiques.

L'utilisation correcte des antibiotiques, un élément clé

Les nouvelles données enregistrées fourniront des informations précieuses sur l'utilisation d'antibiotiques. Grâce à elles, les vétérinaires et les détenteurs d'animaux pourront à l'avenir tirer des conclusions sur l'utilisation des antibiotiques dans leur cabinet ou leur exploitation.

Le SI ABV permettra également de faire des comparaisons régionales, nationales et internationales sur le recours à ces médicaments. Si des éléments suggèrent une utilisation excessive ou inappropriée d'antibiotiques, il sera ainsi possible de mener des investigations ciblées pour identifier les causes du problème et d'intervenir le cas échéant.

Les données recueillies permettront également de déterminer si les actions déjà menées ont un effet ou s'il faut prévoir des mesures supplémentaires. L'objectif est de garantir à long terme l'efficacité des antibiotiques, de manière à protéger la santé de tous.

www.blv.admin.ch/isabv

Renseignements :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV
Service médias
Tél. 058 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI